

Département
de l'Isère

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PRIMARETTE**

L'an deux mil dix-sept le 16 février à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Primarette, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Angéline APPRIEUX, Maire.

Nombre de conseillers : 14
Nombre de présents : 13

Etaient présents : APPRIEUX Angéline, DELAY Jean-Louis, GAS Marcel, BRAGANTI Karine, SANTONAX Martial, HUREL Noël, LANTHEAUME Christiane, NORMAND Patrick, MERCIER Serge, CARRION Adèle, POURCHERE Jean-Daniel, GUERRERO Elisabeth, GENTIL Franck.

Absente excusée : AVALLET Michèle (donne pouvoir à DELAY Jean-Louis)

Date de la convocation : 10 février 2017

Secrétaire de séance : GUERRERO Elisabeth

Objet de la délibération : Demande de subvention aux services de l'état au titre du FSIL (Fonds de soutien à l'investissement public local)

Dans le cadre de l'ADAP, Mme le Maire rappelle que des travaux vont être effectués dans les anciens locaux de l'agence postale, à la mairie et à l'école.

Le bâtiment de l'ancienne poste va être réhabilité en deux salles socio culturelles pour permettre de libérer la salle du conseil municipal qui sert actuellement aux Nouvelles Activités Périscolaires, à la garderie municipale et aussi aux réunions des associations. L'aménagement de l'entrée du village permettra la sécurité accessibilité pour l'accès aux bâtiments et la création d'une place handicapé pour l'accès mairie.

Mme le Maire propose de demander une subvention aux services de l'état au titre du fonds de soutien à l'investissement public local (FSIL).

Le coût des travaux du bâtiment de l'ancienne agence postale est estimé à : 472 267.59 € HT

Le coût des travaux mairie école est estimé à : 786 061.55 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Mme le Maire à procéder à une demande de subvention.

Ainsi fait et délibéré ce jour, le 16 février 2017



Le Maire,
Angéline APPRIEUX

